

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Journée de l'Enfant africain : rompre avec les pratiques culturelles blâmables

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

CÉLÉBRÉE le 16 juin de chaque année depuis 1991, la Journée internationale de l'Enfant africain édition 2022, a été marquée par une série d'activités qui ont eu lieu hier à la prison centrale de Libreville. Placée sous le thème "pour un nouveau départ de l'enfant en conflit avec la loi", cette célébration a été l'occasion pour le secrétaire général du ministère de la Justice, garde des Sceaux, chargé des droits de l'Homme et de l'Égalité des genres, François Mangari, représentant la ministre empêchée, d'attirer l'attention des uns et des autres, en rapport avec le thème "sur certaines pratiques culturelles et sociales qui existent encore sur notre continent et qui causent aux enfants des préjudices physiques et moraux et les empêchent de jouir pleinement de leurs droits

fondamentaux". Pour coller au thème de la Journée, les prestations des jeunes détenus, abordant des thématiques en rapport à la prise de conscience sur leurs dérives et le changement de comportement, ont agrémenté l'évènement. Ceci, pour être en phase avec l'article 47 du Code de l'enfant, qui donne droit aux enfants au loisir, pour leur permettre de développer leurs expressions, leurs talents et leurs dons "sans distinction de l'enfant incarcéré ou en liberté", a souligné Linda Bongo Ondimba, directrice des Affaires sociales, de la Protection de l'enfant et de l'assistance judiciaire. Pour rappel, cette Journée a été instituée par l'Onu, en souvenir du massacre d'une centaine d'enfants noirs, lors d'une marche de protestation à Soweto (Afrique du Sud) en 1976.



Photo: BOTOUNOU

Une vue des officiels, dont le secrétaire général du ministère de la Justice hier, lors de la célébration de la journée internationale de l'enfant africain, à la prison de Gros-Bouquet.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Date de lancement : 18 juin 2022.
Appel d'offres : N°06/MTPE/ROUTES-PAVEES/2022.
Nom du projet : Pavage des axes routiers dans le cadre du projet « Conception et réalisation des travaux d'amélioration des conditions de circulation dans les Communes de Libreville, Akanda et Owendo ».
Source de financement : Etat gabonais.

1. OBJET
Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de pavage des axes routiers dans le cadre du projet « Conception et réalisation des travaux d'amélioration des conditions de circulation dans les Communes de Libreville, Akanda et Owendo ».

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots suivants :

N° lot	Type de revêtement	Itinéraire	Linéaire (m)
1	Pavés	Travaux de pavage de la rue SOBANGA – ALENAORÉ collée.	750
2	Pavés	Travaux de pavage de la rue PK12 – Débarcadère Ntoma Mbeba.	1 600
3	Pavés	Travaux de pavage de la voie d'accès au lotissement de Mangouba.	800
4	Pavés	Travaux de pavage de la rue PK14 – Itala.	700

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en terme de personnel et de matériel sous peine de rejet. Les marchés seront attribués lot par lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5.

6. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 francs CFA par lot. Ce montant est de 100 000 francs CFA par lot pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation

d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures
Secrétariat Général
Direction Générale des Etudes des Infrastructures
6^e étage, ancien bâtiment du Ministère, porte 684
BP 49 Tél : 011 72 43 82

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **18 juillet 2022 à 11 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures
Secrétariat Général
Direction des Marchés et du Contentieux
2^e étage, ancien bâtiment du Ministère, porte 224
BP 49 Tél : 011 77 37 50

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **15 juillet 2022 à 12 heures** dans la salle de réunion du Ministère.

Le Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures



Léon Armel BOUNDA BALONZI

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME